

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 12/02/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

David le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Carole Anache

9.- Modification du tableau des effectifs

Exposé :

Afin d'optimiser l'adéquation entre les emplois et les ressources au sein des services de la Ville de Quimperlé, une analyse des organisations a été engagée au printemps 2014.

Après une phase d'état des lieux, en mai et juin, de nouvelles organisations ont été expérimentées à partir du 1^{er} janvier 2015 et soumises à l'avis des membres du Comité Technique, le 27 janvier 2015.

Ces propositions s'inscrivent dans une démarche prospective, sur toute la durée du mandat, de gestion prévisionnelle optimisée des emplois, des effectifs et des compétences et d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Suite à la séance du Comité Technique du 27 janvier 2015, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de mettre en œuvre les nouvelles organisations suivantes :

Pôle technique - Service voirie-propreté :

Suite à l'analyse du service, les objectifs suivants ont émergé :

- Développer une vision globale de la gestion de l'espace public et des politiques publiques qui y sont mises en œuvre,
- Améliorer la réactivité et la proximité,
- Développer la transversalité avec le pôle urbanisme, le service jardins-espaces verts et la police municipale.

Ces objectifs se traduisent par les propositions suivantes :

- nouvelle appellation du service : gestion et entretien du domaine public
- révision des fonctions du responsable du service désormais nommé « responsable de gestion et de l'entretien du domaine public », afin d'organiser la mise en œuvre des objectifs du service,
- renforcement de l'encadrement intermédiaire du service voirie avec la nomination par redéploiement interne d'un agent de maîtrise pour encadrer l'équipe,
- création d'un service spécifique « occupation du domaine public » regroupant les compétences techniques et administratives de gestion des occupations du domaine public.

Cette nouvelle organisation induit :

- la création d'un poste de responsable de la gestion et de l'entretien du domaine public qui pourra être occupé par un agent ayant le grade d'ingénieur territorial ou de technicien principal de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe,
 - la création d'une fonction d'agent de médiation du domaine public dans le cadre d'un reclassement, avec pour objectif d'améliorer l'accueil, la médiation et la gestion des droits de place auprès des bénéficiaires d'occupations temporaires d'occupation du domaine public (gens du voyage, commerçants).
- Le tableau des effectifs est impacté par cette évolution, avec la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au sein du service menuiserie, service auquel l'agent reclassé était précédemment affecté.

Service de prévention des risques majeurs et professionnels :

Lors de sa séance du 24 septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, avec notamment la constitution d'une équipe d'agents de prévention des risques majeurs (3 agents) placés sous l'autorité du chef du service Voirie.

Dans le cadre des analyses relatives à l'évolution de l'organisation et des missions du service voirie et suite à la mutation du responsable de ce service, il est apparu nécessaire de repositionner ce service de prévention des risques majeurs dans l'organigramme et d'en stabiliser son organisation.

Il a par conséquent été proposé aux membres du Comité Technique :

- de créer un service unique de prévention des risques, majeurs et professionnels, directement rattaché au directeur général des services, afin de mieux mettre en évidence les enjeux :
 - o de protection des populations et des agents,
 - o d'amélioration de la santé au travail, de la qualité de vie et des conditions de travail du personnel de la Ville et du CCAS de Quimperlé.
- de confier la responsabilité de ce service à un technicien principal, par ailleurs assistant de prévention de risques professionnels.

Cette évolution implique de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Proposition :

Afin de mettre en œuvre les nouvelles organisations, il est par conséquent proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit, avec effet au 1^{er} mars 2015 :

- Pôle technique :
 - o création d'un poste de responsable de la gestion et de l'entretien du domaine public pouvant être occupé par un agent ayant le grade d'ingénieur territorial ou de technicien principal de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe,
 - o création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.
- Service de prévention des risques majeurs et professionnels : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs est par ailleurs actualisé pour tenir compte des mouvements de personnel intervenus depuis la dernière mise à jour : trois départs en retraite et une fin de contrat CAE.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 1^{er} décembre 2014
Avis du comité technique du 27 janvier 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme,
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ